

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24440488

Déposé
28-10-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0880419609

Nom(en entier) : **intoPIX**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue Emile Francqui 9
: 1435 Mont-Saint-Guibert**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)

Il résulte d'un acte reçu par Maître **Benoît Ricker**, notaire associé à Ixelles, le 17 octobre 2024, que deux administrateurs de la société anonyme "**intoPIX**", ayant son siège à 1435 Mont-Saint-Guibert, Rue Emile Francqui 9, ont constaté ce qui suit :

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital suite à l'exercice de warrants

Sur le vu du relevé et de l'attestation bancaire, les administrateurs, Nous ont ensuite déclaré et requis expressément d'acter:

1. Que mille sept cent seize (1.716) des quatre mille quatre cent trente-six (4.436) droit de souscription ont effectivement été exercés, donnant lieu à la souscription de mille sept cent seize (1.716) actions de catégorie A nouvelles, pour un prix global de soixante-cinq mille cent cinq euros et quatre cents (65.105,04 EUR), soit trente-sept euros nonante-quatre cents (37,94 EUR) par action ;

2. Que l'augmentation de capital qui en résulte d'un montant de dix-huit mille cinq cent quarante-neuf euros nonante-six cents (18.549,96 EUR) est effectivement réalisée et que le capital est ainsi porté de neuf cent cinquante-neuf mille deux cent septante-neuf euros et soixante-trois cents (959.279,63 EUR) à neuf cent septante-sept mille huit cent vingt-neuf euros cinquante-neuf cents (977.829,59 EUR), représenté par nonante mille quatre cent quarante-huit (90.448) actions, toutes catégories confondues;

3. Que le montant de la prime d'émission, soit la somme globale de quarante-six mille cinq cent cinquante-cinq euros huit cents (46.555,08 EUR), est de plein droit affecté au compte indisponible intitulé 'Primes d'émission' ;

4. Que les fonds qui ont été déposés auprès de la banque précitée sont dès lors à libre disposition de la société;

5. que l'article 5 des statuts est, dès lors, modifié comme suit :

« Le capital est fixé à neuf cent septante-sept mille huit cent vingt-neuf euros cinquante-neuf cents (977.829,59 EUR), représenté par nonante mille quatre cent quarante-huit (90.448) actions, sans mention de valeur nominale. Il doit être entièrement et inconditionnellement souscrit.

Les actions sont réparties en deux (2) catégories comme suit:

- vingt-cinq mille trois cent soixante-trois (25.363) actions de catégorie A, numérotées de 1 à 7.900, de 10.141 à 12.525, de 23.026 à 26.087, de 36.338 à 45.877, de 87.878 à 88.637 et de 88.733 à 90.448;

- soixante-cinq mille quatre-vingt-cinq (65.085) actions de catégorie B, numérotées de 7.901 à 10.140, de 12.526 à 23.025, de 26.088 à 36.337, de 45.878 à 87.877 et de 88.638 à 88.732.

Sous réserve de la règle définie à l'article 16 des présents statuts, organisant la présentation des candidats administrateurs par les différentes catégories d'actionnaires, toutes les actions confèrent les mêmes droits et obligations. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME (établi avant enregistrement conformément à l'article 173, 1°bis du Code des droits d'enregistrement),

Benoît Ricker, notaire associé.

Dépôt simultané :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

- expédition de l'acte avec annexes :
- 2 procurations
- statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").